

# La Nouvelle Maison



LA MADELINE  
LAMBERSART  
LOMPRET  
MARQUETTE-LEZ-LILLE



Mars 2010



PÉRENCHIES  
QUESNOY-SUR-DEÛLE  
SAINT-ANDRÉ  
VERLINGHEM  
WAMBRECHIES

## INTRODUCTION

Si l'on vit de mieux en mieux aujourd'hui à domicile, malgré la perte d'autonomie, la dépendance ou même l'isolement, rester chez soi n'est malheureusement pas toujours possible. Comment dès lors choisir entre le maintien à domicile et l'entrée dans une structure d'hébergement adaptée ? Prendre cette décision n'est jamais des plus faciles, il vous faudra alors prendre le temps d'évaluer la solution qui vous convient le mieux.

Lorsque la décision d'entrer en établissement est prise, le choix de la structure d'hébergement la plus adaptée n'est pas non plus aisé. Quelle sera alors votre « Nouvelle Maison » demain ? Quels sont les différents types de structure d'hébergement ? Comment bien choisir la structure d'hébergement qui vous convient le mieux ? Que faut-il savoir avant d'entrer en établissement ?

Lorsque le choix d'un séjour en structure d'hébergement s'impose, la question du coût de l'hébergement devient essentielle. Des aides financières et des subventions peuvent permettre de financer le séjour (notamment lorsque la retraite ne suffit pas à couvrir le coût de l'hébergement en résidence). Quels sont alors les tarifs, les services proposés, les aides et subventions existantes ?

Pour les personnes qui envisageraient une entrée en structure d'hébergement, le CLIC Métropole Nord-Ouest a donc souhaité élaborer ce guide qui doit permettre de mieux comprendre et de mieux accompagner l'entrée en structure d'hébergement.

Au fil des pages, des conseils simples pour bien choisir sa structure d'hébergement et réussir son entrée, une information précise, pratique et complète sur les différents modes d'accueil, sur les droits et les différentes démarches à accomplir pour entrer en établissement.

Soucieux de répondre au mieux à vos attentes, Le CLIC Métropole Nord-Ouest a réalisé ce guide dans le cadre sa commission de travail thématique « Hébergement » composée de professionnels et de représentants des usagers.

Bonne lecture !

**Marie-Gérard MAILLIET**

Présidente de l'association  
CLIC Métropole Nord-Ouest

**Olivier MILOWSKI**

Directeur de l'association  
CLIC Métropole Nord-Ouest



LA MADELEINE



LAMBERSART



LOMPRET



MARQUETTE-LEZ-LILLE



PÉRENCHIES



QUESNOY-SUR-DEÛLE



SAINT-ANDRÉ



VERLINGHEM

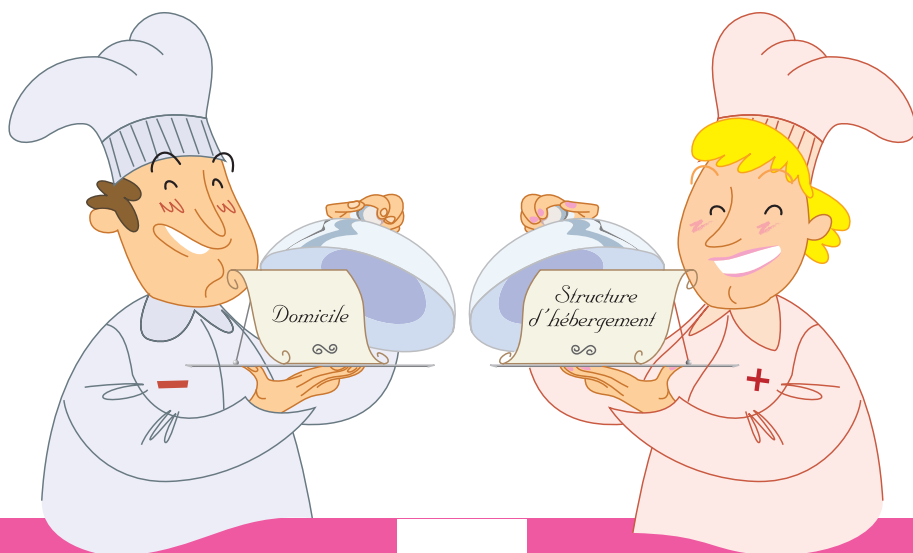


WAMBRECHIES



## SOMMAIRE

- 1 Maintien à domicile ou entrée en structure d'hébergement ?
  - 2 La Nouvelle Maison : envisager l'entrée en structure d'hébergement
  - 3 Bien choisir sa structure d'hébergement
  - 4 Coût, aides, subventions & services
  - 5 Questions/Réponses
- Conclusion



1

Maintien à domicile  
ou entrée en structure  
d'hébergement ?

## UN CHOIX QUI RESTE DIFFICILE

Le choix entre le maintien à domicile ou l'entrée en structure d'hébergement n'est pas facile à effectuer.

Le maintien à domicile n'est d'ailleurs pas toujours possible.

Selon l'état de santé et la situation économique et sociale de la Personne Âgée, rester chez soi sera possible ou non, souhaitable ou à éviter.

Différents facteurs peuvent s'associer pour permettre ou non le maintien à domicile.

## LE PREMIER DES CRITÈRES : LA PERTE D'AUTONOMIE

La perte d'autonomie peut empêcher la Personne Âgée de continuer à vivre seule à son domicile.

Cette dernière peut donc bénéficier d'un soutien à son domicile, de l'aide d'un proche, ou envisager l'entrée dans une structure d'hébergement.

## CHOISIR LE MAINTIEN A DOMICILE ?

Pour pouvoir rester chez soi dans de bonnes conditions, il faut réunir certaines conditions liées à :

### ■ La santé

L'état de santé est le critère le plus important dans le choix du maintien à domicile. En effet, l'entrée en institution peut être une solution lorsque la dégradation de l'état de santé entraîne une incapacité, totale ou partielle, de la Personne Âgée.

## ■ L'environnement familial

La famille constitue la clé du maintien à domicile, indépendamment de l'état de santé.

## ■ L'habitat

Les aménagements visant l'amélioration et l'adaptation de l'habitat de la Personne Âgée représentent une des conditions essentielles au maintien à domicile et au retour d'hospitalisation à domicile.

L'adaptation du logement englobe les travaux et les aides techniques qui permettent de réduire les risques d'accidents, de faciliter l'accès et la circulation dans le logement et de simplifier l'intervention des professionnels de l'aide et du soin à domicile.

Si l'adaptation du logement de la Personne Âgée paraît difficile et/ou trop coûteuse, il peut être périlleux, pour sa santé, sa sécurité et son bien-être même, d'envisager un maintien à domicile.

## ■ Le niveau de ressources

Enfin, le maintien à domicile n'est pas toujours possible pour des raisons financières.

En effet, malgré les aides, notamment l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), il peut arriver, selon les cas, que le maintien à domicile soit plus onéreux que la prise en charge globale de la personne en structure d'Hébergement.

## LES LIMITES ET FREINS AU MAINTIEN À DOMICILE

Quelques exemples de situation qui peuvent constituer des limites et des freins au maintien à domicile :

- La personne qui désire rester chez elle, mais dont l'état de santé nécessite une aide et des soins quotidiens et qui sera nécessairement confrontée à l'acceptation d'une présence étrangère au cœur de son espace privé et de son intimité.
- Les visites régulières des différents intervenants (soins, aide à domicile...), si elles sécurisent et « occupent » une partie de la journée, ne peuvent pas combler à elles seules un sentiment de solitude.
- L'aggravation de la perte d'autonomie peut nécessiter des interventions régulières trop lourdes pour être effectuées au domicile, et/ou trop coûteuses (exemple : présence indispensable d'un garde de nuit).  
De surcroît, plus le nombre d'interventions augmente et plus la tâche de l'aidant devient difficile en terme d'organisation (ex : gestion du planning quotidien).
- Une personne seule, dès lors qu'elle présente des troubles cognitifs (symptômes pouvant être liés à une maladie d'Alzheimer ou à des troubles apparentés) peut mettre en danger sa propre sécurité, et il devient alors impossible pour elle de demeurer isolée.





## 2

# La Nouvelle Maison : envisager l'entrée en structure d'hébergement

## LES RAISONS ÉVOQUÉES POUR ENTRER EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

Les raisons le plus souvent évoquées pour entrer en structure d'hébergement peuvent être les suivantes :

- Bénéficier d'une présence sécurisante et d'une infrastructure médicalisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Vivre dans un cadre protégé.
- Accéder à plus de confort avec des sanitaires adaptés et situés au même niveau que la chambre, une meilleure hygiène, une restauration équilibrée et variée, une blanchisserie, etc.
- Éviter la solitude en participant à la vie collective, aux animations et au projet de vie.
- Se rapprocher des siens en choisissant un établissement situé à proximité de la famille.
- La diminution des capacités physiques.
- Le souci de ne pas être une « charge » pour l'entourage familial, en imposant une prise en charge trop lourde à domicile.
- Le souci et le souhait de rester maître de la situation, de choisir un lieu de vie adapté (avant qu'il ne soit peut-être imposé...).
- L'isolement, la solitude, le veuvage et la recherche de compagnie.

## LES CRAINTES ET LES FREINS LIÉS À L'ENTRÉE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

Quelques exemples de situation dans lesquels sont évoqués et exprimés des craintes et des freins à l'entrée en structure d'hébergement :

- Quitter ses meubles, ses objets, ses souvenirs... ce qui nous rattache à notre vie, à notre passé, à notre histoire.
- « Il n'y a que des vieux ! » On ne se voit pas vieux, c'est le regard de l'autre qui renvoie cette réalité (c'est l'effet « miroir »).
- La peur de la vie en collectivité.
- Les contraintes et les règles institutionnelles qui restreignent les choix de vie et l'intimité.
- Les chambres doubles.
- La peur de ne rien laisser aux enfants, peur de faire participer financièrement les enfants.
- La peur de ne pas pouvoir aller et venir, de sortir de l'établissement.
- La peur de ne pas se plaire, de ne pas s'adapter.

## LE PANORAMA DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Derrière la dénomination usuelle 'structures d'hébergement' se cachent des différences importantes, selon le type d'établissement d'accueil, leur nature et leur statut. Voici un rapide tour d'horizon de ces **lieux de VIE** qui ont connu au cours des dernières années des réformes de fond et une remise à niveau des prestations offertes.

Une nouvelle loi, adoptée en 2002, est venue renforcer les obligations de fonctionnement des établissements médico-sociaux, transformant et améliorant leurs règles d'organisation.

### ■ Les foyers logements

Les foyers-logements sont des modes d'hébergement collectifs qui ont vocation à accueillir des Personnes Âgées plutôt valides ou au moins capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant. Les résidents disposent d'un petit logement autonome (pour personne seule ou pour couple) leur permettant une certaine indépendance et peuvent bénéficier de services internes et/ou externes favorisant le soutien à domicile (restauration, entretien du linge, aide à domicile, services paramédicaux, soins à domicile, animations et activités diverses...).

### ■ Les résidences services

Elles offrent la possibilité de louer ou d'acheter un logement, du studio au deux ou trois pièces. Elles permettent de bénéficier également de services facultatifs payants comme la restauration, les loisirs, l'entretien du logement, le pressing...

### ■ Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes sont des structures qui accueillent des Personnes Âgées qui ne peuvent plus demeurer à domicile, quelle qu'en soit la raison et en l'absence d'une maladie requérant une hospitalisation. L'admission est décidée par le directeur de la structure après avis du médecin attaché à l'établissement. L'entrée est subordonnée à la signature d'un contrat de séjour. Ces structures comprennent des chambres d'un ou deux lits. Des services collectifs

sont assurés (restauration, ménage, animations, entretien du linge...). Une surveillance médicale peut être aussi dispensée. Des praticiens libéraux peuvent intervenir pour des soins médicaux et paramédicaux auprès de personnes atteintes d'affections stabilisées. La Personne Âgée peut par exemple conserver son médecin généraliste.

À noter que ces structures peuvent assurer trois types de prestations complémentaires : les unités de vie pour personnes désorientées (CANTOU), l'hébergement temporaire et l'accueil de jour.

### ■ Les unités de vie pour Personnes Âgées désorientées

Certains EHPAD offrent la possibilité d'accueillir les Personnes Âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés au sein d'unités de vie pour Personnes Âgées désorientées.

Ces unités organisent un véritable projet de vie autour de la Personne Âgée. Elles permettent de faire face de manière globale à la problématique de la démence qui se traduit le plus souvent par une désorientation, des angoisses ou des difficultés de comportement.

### ■ L'hébergement temporaire

Certaines structures d'hébergement accueillent des Personnes Âgées de manière temporaire. L'hébergement temporaire correspond à la période où la Personne Âgée se trouve obligée de quitter le domicile, pour des raisons diverses (maladie, sortie d'hospitalisation, entourage épuisé, famille momentanément absente...).

### ■ L'accueil de jour

L'accueil de jour est une formule intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement classique. Elle consiste à recevoir des Personnes Âgées, durant la journée, dans un cadre qui permet leur prise en charge. Des activités diverses dites « thérapies occupationnelles » leur sont proposées et elles peuvent disposer d'un service de restauration et de lieux de repos ou de détente.

Proche de l'hébergement temporaire, sans la prestation de nuit, l'accueil de jour est particulièrement intéressant pour la Personne Âgée en difficulté fonctionnelle ou sociale et permet de soutenir la famille et l'entourage dans l'aide qu'ils apportent.

Cette formule apporte dans tous les cas une réponse adaptée face à la perte d'autonomie et aux difficultés de prise en charge.

### ■ Les unités de soins de longue durée hospitalières

Les unités de soins de longue durée sont des établissements ou des sections d'établissement destinés à assurer l'hébergement des Personnes Âgées n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale continue et est incompatible avec une admission en EHPAD. Ce sont des structures sanitaires, intégralement médicalisées.



### 3

## Bien choisir sa structure d'hébergement

## BIEN CHOISIR SA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

La plupart des Personnes Âgées qui entrent en structure d'hébergement, témoignent de n'avoir pas eu le choix. Après le décès de leur conjoint, la survenue d'un **AVC** ou une **chute malheureuse**, ils ne pouvaient plus demeurer chez eux, n'y être accueilli chez un tiers (un enfant, un proche...).

Or dans l'urgence, il arrive également qu'au « non-choix » de ce mode de vie s'ajoute le « non-choix » de la résidence d'accueil. Combien de fois en effet, une personne n'a-t-elle pas été envoyée là où il y avait de la place, sans aucune autre considération. Des situations contraintes que l'on peut pourtant parfois anticiper.

## DÉCIDER DE L'ENTRÉE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

L'idéal est donc de décider de son entrée en structure d'hébergement. Que cet acte soit mûri, préparé, fruit d'un libre choix. Le contraire d'une obligation rendue nécessaire par les circonstances et l'urgence qui peuvent être génératrices de stress.

## LES FACTEURS À PRENDRE CONSIDÉRATION

Les facteurs à prendre en considération peuvent être les suivants :

- **Le degré d'autonomie** : le degré d'autonomie de votre proche est-il suffisant pour permettre un maintien à domicile suffisamment sûr et encadré ?
- **L'adaptation du domicile** : le domicile de votre proche répond-il aux exigences de la personne en perte d'autonomie ? Les adaptations nécessaires peuvent-elles être aisément réalisées ? Êtes-vous prêt à en assumer le coût ?
- **L'aide à domicile** : est-elle disponible ? À quel coût ?



- **L'entourage** : peut-il prendre en charge tout ou partie de l'assistance à la Personne Âgée dépendante ?
- **La solitude** : lorsqu'une personne demeure seule, sans son conjoint, elle peut rapidement souffrir de solitude. Votre proche est-il susceptible d'en souffrir ?

Comment bien choisir la structure d'hébergement de l'un de vos parents ou d'une autre Personne Âgée proche ? **Le choix** n'est pas facile et il est nécessaire d'établir avant toute sélection une liste des critères qui guideront vos recherches.

## COMMENT CHOISIR VOTRE STRUCTURE D'HÉBERGEMENT ?

La recherche d'une structure d'hébergement pour un proche doit s'effectuer de manière rationnelle. Il convient avant tout de se concentrer sur les besoins et les attentes de la Personne Âgée en recherche d'un établissement d'accueil.

## LES CONSEILS POUR ORIENTER VOTRE CHOIX

Voici quelques conseils pour orienter votre choix.

### ■ L'autonomie

Le choix d'une structure d'hébergement adaptée dépend du degré de la perte d'autonomie de la Personne Âgée, afin d'orienter vos recherches vers des établissements d'accueil adaptés.

### ■ Les ressources disponibles

Il convient de calculer les ressources dont vous disposez pour assurer le coût de votre hébergement. Selon les départements et le niveau des prestations offertes, les tarifs fluctuent énormément. Prenez en compte dans ce calcul, outre les revenus de la Personne Âgée, son épargne disponible, les diverses allocations dont elle peut bénéficier, ainsi que le soutien financier que peuvent lui apporter ses proches.

### ■ La préférence géographique

Choisissez de préférence un établissement géographiquement proche de l'endroit où vous avez vécu, où vous avez peut-être encore des amis, de la famille, vos enfants... Ceux-ci pourront vous rendre visite plus facilement que si vous optez pour une résidence plus éloignée.

### ■ Le délai d'entrée

Souvent, le choix d'une structure d'hébergement est effectué dans l'urgence. Lorsque ce n'est pas le cas, il est important de respecter l'équilibre entre le temps nécessaire à une recherche sérieuse et l'inutilité d'un délai trop long, source d'angoisse. Un minimum de temps est toutefois nécessaire pour visiter les différents établissements et mûrir le projet de votre proche.

## UN CHOIX NÉCESSAIREMENT PRAGMATIQUE

Il convient de prendre conscience que dans la recherche d'un établissement adapté, il n'existe pas de solution idéale. L'objectif est surtout de trouver un compromis qui permettra de répondre au mieux aux besoins de prise en charge de votre proche.

## QUELQUES CONSEILS SIMPLES POUR RÉUSSIR L'ENTRÉE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

La contribution de la famille est essentielle pour faire de l'entrée en structure d'hébergement une réussite.

Quelques conseils simples permettront de vous y aider.

### ■ Associer et impliquer la Personne Âgée

Dans la mesure du possible, il est important d'associer la Personne Âgée dans la décision et le choix... son consentement, son implication et son adhésion seront les clés d'une intégration réussie dans le projet de vie de la structure.

### ■ Ne pas attendre le dernier moment

L'entrée en structure d'hébergement est un changement pour la Personne Âgée qu'il ne faut surtout pas sous-estimer, un temps d'adaptation est donc nécessaire.

En outre, cela peut être plus traumatisant si l'entrée s'effectue dans l'urgence.

Il convient donc d'anticiper, de prendre le temps pour dialoguer et préparer votre proche à ce changement de vie, afin d'adoucir l'expérience.

### ■ Visiter plusieurs établissements

Les visites permettent de lever toutes les incertitudes. C'est le meilleur moyen de choisir l'établissement qui répond effectivement à vos besoins.

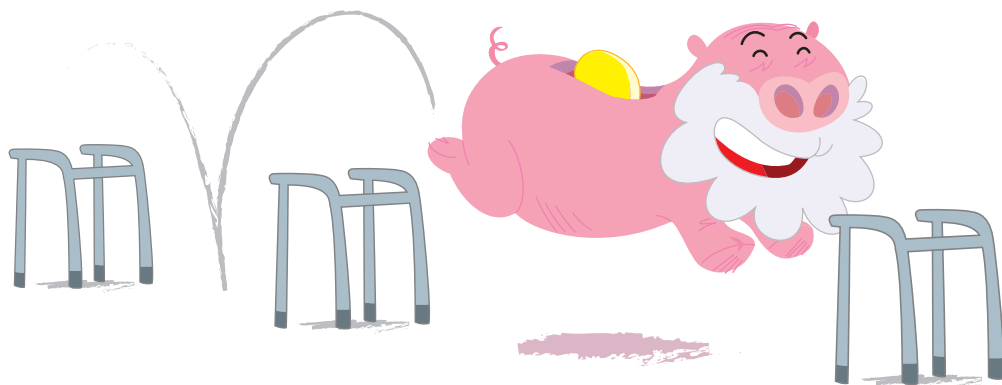
### ■ Rester disponibles

Les premiers mois du séjour sont très importants. Restez en contact régulier avec la Personne Âgée, prenez des nouvelles auprès de la direction, consultez le médecin coordonnateur sur l'évolution de son état de santé.

N'hésitez surtout pas à vous faire le porte-parole de votre proche pour évoquer ses goûts, parler de ses habitudes de vie, de son vécu, etc.

### ■ Consulter le CLIC

À chaque étape, à tout moment, vous pouvez contacter le CLIC qui reste à votre écoute et à votre entière disposition, pour intervenir si nécessaire, dans le cadre de la bonne intégration de votre proche dans son nouveau lieu de vie.



## 4

### Coût, aides, subventions & services

Lorsque le choix d'un séjour en structure d'hébergement s'impose, la question du coût de l'hébergement devient essentielle. Des aides financières et des subventions peuvent permettre de financer le séjour (notamment lorsque la retraite ne suffit pas à couvrir le coût de l'hébergement en résidence).

## LE FINANCEMENT D'UN SÉJOUR EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

Un séjour en structure d'hébergement peut s'avérer très onéreux, surtout lorsque la Personne Âgée concernée a besoin d'un environnement et d'un accompagnement médicalisés.

Il existe des aides pour permettre aux personnes démunies de trouver une solution de financement en fonction de leurs besoins.

## DES AIDES MULTIPLES

Les pouvoirs publics ont entrepris de nombreux efforts, tant au niveau national que départemental et local, afin de mettre sur pied les aides et subventions nécessaires pour soutenir les personnes parvenues au grand âge. Les aides existantes sont cependant nombreuses et il est parfois difficile de s'y retrouver.

## L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA est une allocation départementale personnalisée destinée aux personnes de plus de 60 ans. En établissement d'accueil, elle permet d'acquitter tout ou partie (hors ticket modérateur) du tarif dépendance de la structure dans laquelle la Personne Âgée est hébergée à l'exclusion des frais d'hébergement et de soins.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (lois du 20 juillet 2001 et du 1<sup>er</sup> avril 2003), remplaçant ainsi la

Prestation Spécifique Dépendance (PSD). Alors que la PSD, qui datait de 1997, ne s'adressait qu'aux personnes fortement dépendantes (GIR 1 à 3), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie offre un soutien beaucoup plus large, même aux personnes ne présentant qu'une dépendance mesurée.

En cela, l'APA est un droit universel, qui concerne l'ensemble des Personnes Âgées de 60 ans et plus, quel que soit leur revenu. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie permet d'offrir à chacun une prise en charge adaptée à ses besoins.

L'APA est, de plus, une allocation égalitaire, les montants maxima de plans d'aide étant définis dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, l'APA est personnalisée car articulée en fonction du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire.

## LES AIDES SOCIALES ET FISCALES

Outre l'APA, les Personnes Âgées peuvent bénéficier de plusieurs autres mesures d'aides financières. Pour les plus nécessiteux, une demande d'**aide sociale** peut être déposée. Plusieurs **aides au logement** peuvent également être proposées aux Personnes Âgées. Enfin, une série de mesures d'**exonération fiscale**, permettent aux Personnes Âgées et à leur famille de financer plus aisément la vie au quatrième âge.

## TARIFS ET SERVICES DES EHPAD

Depuis janvier 2002, la réforme de la tarification décompose les tarifs des EHPAD en trois parties : tarif Hébergement, tarif Soins, tarif Dépendance.

### ■ Tarif Hébergement

Ce tarif comprend le logement, la pension complète, la fourniture du linge de maison et de toilette, l'animation... Il est à la charge de la Personne Âgée, sauf si l'insuffisance de ses ressources lui ouvre droit à l'aide sociale du département.

### ■ Tarif Soins

Ce tarif comprend les soins médicaux dispensés par le personnel de la résidence. Ce tarif englobe également les soins pratiqués et facturés par des intervenants extérieurs et imputables à la Sécurité Sociale. Ce tarif est directement pris en charge par l'assurance maladie.

### ■ Tarif Dépendance

Ce tarif prend en compte l'aide à l'accomplissement des actes de la vie courante en cas de perte d'autonomie (celle-ci étant évaluée conformément à la grille nationale d'évaluation AGGIR). Le bénéfice de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) permet de prendre en charge tout ou partie de ce coût.

### ■ Les suppléments

Le coût de certaines prestations facultatives peut s'ajouter : le blanchissage du linge personnel, le repas des invités, la location de la télévision, le téléphone, les services de coiffure et pédicure. Les tarifs de ces différentes prestations varient selon les résidences.

Les absences prévues ainsi que les hospitalisations donnent en principe lieu à la déduction d'un forfait journalier dans les conditions du règlement intérieur.



## ■ Les services offerts

### • *L'accompagnement médical*

L'encadrement médical de la Personne Âgée est au cœur du dispositif de soins mis en place par les établissements d'accueil des Personnes Âgées. L'équipe soignante est dirigée par un médecin coordonnateur, assisté d'une infirmière référente, d'aides soignantes et d'aides médico-psychologiques. Ces professionnels qui entourent les résidents établissent dès leur accueil un '**projet de soins**', qui fait partie du '**projet de vie**'.

### • *Le projet de vie*

Chaque EHPAD établit en effet un projet de vie, c'est-à-dire un plan d'action visant à prévenir la détérioration de l'état des résidents, d'empêcher ou de ralentir leur perte d'autonomie, physique ou psychique. Ce projet de vie vise également, au-delà des actions individuelles spécifiques (projets de vie individuels), à stimuler la participation des résidents à la collectivité et à maintenir leur vie sociale aussi riche que possible.

### • *Le projet d'animation*

L'animation des résidences concourt à la qualité de la prise en charge des Personnes Âgées. L'équipe d'animation veillera à créer une vie communautaire au sein de l'établissement, en proposant des activités diverses et variées, quotidiennes (activités culturelles, ludiques, corporelles...) et d'autres, plus exceptionnelles et stimulantes (spectacles, fêtes, sorties...).

### • *Les prestations hôtelières*

Selon la catégorie à laquelle elles appartiennent, les maisons de retraite offrent des prestations de qualité différente. Toutes mettent cependant à la disposition des résidents des services tels que blanchisserie, salle de bain et de soins, une salle de restauration dont les menus doivent être variés et équilibrés.





5

## Questions / Réponses

Avant de vous engager avec un établissement, nous vous invitons à vous poser une série de questions qui pourrait être la suivante :

■ **L'établissement et les tarifs**

- S'agit-il d'un établissement public ou privé ?
- Peut-on bénéficier de l'aide sociale ?
- Y garde-t-on les résidents quelle que soit l'évolution de leur état ?

■ **Le confort**

- Quelle est la taille des chambres ?
- Peut-on apporter son mobilier ?
- L'établissement comporte-t-il un parc ou un jardin accessible aux résidents ?

■ **La vie sociale et la citoyenneté**

- Combien de fois par an se réunit le conseil de l'établissement ?
- Comment des résidents et leurs familles peuvent-ils se faire entendre ?
- Les résidents peuvent-ils avoir un animal de compagnie ?

■ **La restauration**

- Les horaires sont-ils fixes ou peut-on bénéficier d'horaires décalés ?
- Quel choix de plats est proposé aux résidents pour les repas ?

■ **L'accompagnement et les soins**

- Combien de personnes travaillent directement auprès des résidents ?
- Sont-ils présents, et en quel nombre, la nuit et les week-ends ?
- Les médecins ont-ils une spécialité en gériatrie ?

■ **L'animation**

- Existe-t-il un projet d'animation ?
- Y a-t-il un ou plusieurs animateurs ?
- Y a-t-il des échanges avec des établissements scolaires ?

Dans tous les cas, le CLIC, les directeurs et les équipes administratives des structures d'hébergement se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

## CONCLUSION

L'accueil et l'entrée en structure d'hébergement sont un passage qu'il faut accompagner le plus agréablement possible. L'importance de l'entourage familial est alors primordiale. C'est la famille de la Personne Âgée qui contribue à ce que cette étape de la vie se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Une Personne Âgée entrant en structure d'hébergement a d'autant plus de chance de s'adapter à son nouvel environnement lorsque sa famille s'est impliquée dans ce choix et l'a accompagnée.

Il faudra bien évidemment laisser du temps à la Personne Âgée et à son entourage pour s'adapter à ce nouveau lieu de vie, il est en effet important pour les proches que le nouveau résident trouve ses repères sereinement et tranquillement.

Pour compléter votre information, le CLIC Métropole Nord-Ouest a également élaboré un guide « pratique » en gérontologie qu'il réactualise constamment.

Ce document vous permettra de mieux cibler les structures ou services qui pourraient correspondre à vos besoins. Il vous permettra également de mieux appréhender le rôle et les missions du CLIC.

Nous tenons particulièrement à remercier le Conseil Général du Nord, la CRAM Nord Picardie, la MSA du Nord, le SIVOM Alliance Nord-Ouest et la commune de La Madeleine (principaux financeurs du CLIC) sans qui la réalisation de ce document n'aurait pu être possible.

Toute l'équipe du CLIC Métropole Nord-Ouest se tient dans tous les cas à votre entière disposition pour vous apporter écoute, aide et conseil...

**Marie-Gérard MAILLIET**  
Présidente de l'association  
CLIC Métropole Nord-Ouest

**Olivier MILOWSKI**  
Directeur de l'association  
CLIC Métropole Nord-Ouest

## CONCLUSION

À noter que le CLIC Métropole Nord a réalisé d'autres guides qui peuvent également vous être utiles :



*Le Guide des services à la personne*



*Le Guide de bonne conduite de l'aide à domicile*



*Le Guide de l'accompagnant (une aide aux Aidants)*



*Le Guide « pratique » en gériatrie*

### LE CLIC : TOUTES LES RÉPONSES EN UN SEUL LIEU

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un lieu d'accueil, de proximité et d'écoute qui met à disposition de multiples services et aides. Il facilite l'accès de tous à l'information et organise des moments privilégiés de discussion et de réflexion.

En concertation avec les professionnels et l'entourage, cette structure propose également un accompagnement individualisé et un suivi de chaque situation.

### LES MISSIONS DU CLIC MÉTROPOLÉ NORD-OUEST

Les missions du CLIC Métropole Nord-Ouest sont les suivantes :

- Informer les Personnes Âgées, leur entourage et les professionnels du territoire.
- Orienter la personne dans un dispositif d'offre de prestations.
- Évaluer les besoins, en tenant compte des désirs, des préférences et de l'environnement de la personne.
- Mettre en place un projet d'accompagnement, en lien avec les acteurs de terrain.
- Assurer le suivi et l'adaptation de ce projet.
- Apporter une réponse aux aidants et contribuer à une mission d'observation et de mise en évidence des besoins du territoire.

### CONCRÈTEMENT

L'équipe du CLIC est à votre service du Lundi au Vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Une permanence téléphonique est également assurée aux heures d'ouverture (répondeur en dehors des heures d'ouverture).

Les services du CLIC sont gratuits et accessibles à tous sans considération de revenus, ni de critères de santé ou de dépendance.



**Le CLIC Métropole Nord-Ouest vous accueille  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 18 h.**

**Une permanence téléphonique**  
est également assurée aux heures d'ouverture  
(répondeur en dehors des heures d'ouverture).

**Les services du CLIC sont gratuits et accessibles à tous**  
sans considération de revenus, ni de critères de santé  
ou de dépendance.

#### **Contact**

CLIC Métropole Nord-Ouest  
100, rue du Général Leclerc  
59350 Saint-André

**Tél. 03.20.51.60.83**

**E-mail :**

**[clicmetropolenordouest@orange.fr](mailto:clicmetropolenordouest@orange.fr)**

**Site Internet :**

**[www.clicmetropolenordouest.fr](http://www.clicmetropolenordouest.fr)**



Textes de Nathalie Mathis, « ALIXCOM » et Olivier Milowski, « CLIC Métropole Nord-Ouest »

**Une équipe à votre service :**

**Olivier MILOWSKI, Directeur**

**Karine MARICAU, Coordinatrice Gériatologique**

**Marie-Claire VANDERHAEGEN, Assistante de Coordination**